

**COMPTE RENDU - CAISSE DES ECOLES DE GROSROUVRE
REUNION DU 30 NOVEMBRE 2015**

Etaient présents : M. WINOCOUR - M. STOUVER - Mme LASSUS ; Mme COMBE ; M GUICHARD

Absents non excusés : Mme VOUILLARMET ; M NOIR

Secrétaire de Séance : Madame Anne COMBE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Anne COMBE, ayant obtenu l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- décision modificative budget 2015
- adoption en non-valeur de produits irrécouvrables 2010
- création d'un poste d'animateur d'atelier périscolaire - atelier jeux de plateaux
- adoption convention accueils de loisirs la queue-lez-yvelines

1 - décision modificative budget 2015

Après en avoir délibéré, les membres de la cde AUTORISENT la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses Chapitre 65 Article 6541 - Créances admises en non-valeur - +100€

Section de fonctionnement - Dépenses Chapitre 012 : Article 6413 - Personnel non titulaire - -100€

Approuvé à l'unanimité

2- adoption en non-valeur de produits irrécouvrables 2010

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 7/10/2015, les membres de la CDE décident de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°31 de l'exercice 2010, objet : cantine montant 97,20€

Adopté à l'unanimité.

3 créations d'un poste d'animateur d'atelier périscolaire - atelier jeux de plateaux

Vu la candidature de Monsieur CHAZELAS, Directeur de l'école pour assurer l'animation d'un atelier jeux de plateaux

Les membres de la CDE, après en avoir délibéré, décident, la création d'un emploi d'animateur à temps non complet (1,5 h par séance) pour assurer l'animation des temps périscolaires le mercredi.

Adopté à l'unanimité

4 adoptions convention accueils de loisirs la queue-lez-Yvelines

Considérant que la commune de La Queue Les Yvelines dispose des infrastructures permettant l'accueil des enfants de Grosrouvre dans le respect de la réglementation DCJS

Après en avoir délibéré, les membres de la CDE,

✚ APPROUVE les termes de la convention annexée à la délibération.

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- mesures de sécurité renforcées suite aux attentats : mesures de limitation de l'accès à l'école à la seule entrée route de la surie (l'entrée chemin de la masse est définitivement fermée).

- Monsieur Alain COGNITO, l'animateur de magie est remplacé à compter du 02/12/2015 par LILLY POP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h47



Le Maire,

Président de la Caisse des Ecoles
Marc WINOCOUR

1, Chemin de la Masse

78490 GROSROUVRE - Téléphone 01.34.86.06.12 - Télécopie 01.34.86.80.57